

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY**

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné, Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance ordinaire du 04 mai 2026, le conseil municipal de Saint-Eugène-d'Argentenay a adopté le règlement N°239-2026 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux de la municipalité de St-Eugène-d'Argentenay.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay ce 05^{ième} jour de mai 2026.



Karine Ouellet

Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière, résidant au 127, Des Bosquets, Dolbeau-Mistassini, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 05^{ième} jour de mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 05^{ième} jour de mai 2026.



Karine Ouellet

Directrice générale / greffière-trésorière
